

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 007-200039808-20241126-2024_11_003-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 26 novembre 2024
Convocation du 19 novembre 2024

N° 2024_11_003

Objet : Administration Générale – Election d'un 4^{ème} vice-président

Le 26 novembre 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à LABASTIDE DE VIRAC Espace communal La Cave, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLON, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Nicole ARRIGHI, Lison BOICHUT, Guy MASSOT, Yves RIEU,

Pouvoirs : Françoise HOFFMAN à Denise GRACIA, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, , Françoise PLANTEVIN à Max DIVOL,

Secrétaire de Séance : Jean-Yvon MAUDUIT

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 3 - nombre de suffrages exprimés : 32

Vote contre : pour : 32 nul:3

Le conseil communautaire,

Vu la démission de ses fonctions du 4^{ème} vice-président,

Vu l'arrêté préfectoral n°07-2019-10-18-019, en date du 18/10/2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Vu la délibération 2023_12_005 déterminant le nombre de vice-président à sept ;

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir cette vacance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et des statuts de la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire procède à l'élection d'un vice-président selon les modalités suivantes :

Vote à bulletin secret, conformément aux dispositions légales.

Candidature déclarée : Antoine ALBERTI

Vu les résultats du scrutin annexé à la présente délibération ;

A 32 votes exprimés et 3 votes nuls

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 007-200039808-20241126-2024_11_003-DE

SLOW

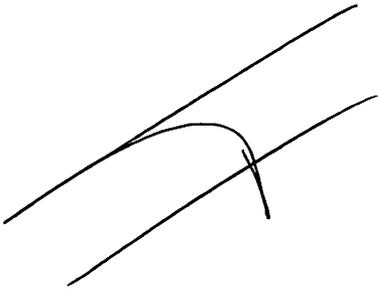
Le Conseil Communautaire proclame Antoine ALBERTI élu en qualité de quatrième vice-président de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, avec effet immédiat.

Pour mémoire rappel des noms et des vice-présidences de l'ensemble de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche :

M. Claude BENAHMED	premier vice-président
M. Guy CLEMENT	deuxième vice-président
M. Jean-Yvon MAUDUIT	troisième vice-président
M. Antoine ALBERTI	quatrième vice-président
M. Nicolas CLEMENT	cinquième vice-président
M. Jean-Claude DELON	sixième vice-président
Mme Nadège ISSARTEL	septième vice-présidente

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de Séance

Jean-Yvon MAUDUIT

